



Décision n° 2022/54

Portant attribution du marché relatif à l'étude de diagnostic et de repérage sur l'habitat privé ainsi que propositions de traitement de la vacance à l'échelle de la Communauté de Communes des Villes Sœurs

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles R. 2182-1 et suivants°,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20200716-7 du 16 juillet 2020 relative aux délégations données par le Conseil Communautaire au Président,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 19 mai 2022 notamment sur la plateforme <http://marchespublics596280.fr>,

Vu le classement des offres effectué en fonction des critères d'attribution suivants :

| Critères | Pondération |
|------------------------|-------------|
| 1-Prix des prestations | 50.0 % |
| 2-Valeur technique | 40.0 % |
| 3-Délai d'exécution | 10.0 % |

DECIDE

Article 1^{er} : D'attribuer le marché n°2022010 relatif à la fourniture de bacs roulants à :

VILLE ET HABITAT

Espace Morning Gallieni
6 rue Jean Jaurès
93170 BAGNOLET

Pour un montant de : 46 025,00 € HT
taux de la TVA : 20 %
55 230,00 € TTC

Article 2 : de signer toutes les pièces du marché correspondant.

Article 3 : La présente décision sera transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Fait à Eu, le 29 JUL. 2022

Le président,

Pour le Président,

Par délégation,

Catherine Feraut,

Directrice Générale des Services

Acte certifié exécutoire à Eu,

Le

Le Président,

villes
sœurs

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
12 avenue Jacques Anquetil
76260 EU
tél. 02 27 28 20 87
villes-soeurs.fr